

COUR D'APPEL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 GREFFE DE MONTRÉAL

N° : 500-09-029899-226
 (500-17-119144-213)

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : Le 8 février 2022

L'HONORABLE CHRISTINE BAUDOIN, J.C.A.

PARTIES REQUÉRANTES	AVOCATS
<p>CCDM HOLDINGS LLC DEVAS EMPLOYEES FUND US LLC TELECOM DEVAS LLC</p>	<p>Me MATHIEU PICHÉ-MESSIER Me PHILIPPE BOISVERT</p> <p>Me KARINE FAHMY Me AMANDA AFEICH Me DAYEON MIN Me IRA NISHISATO Par visioconférence</p> <p><i>(Borden Ladner Gervais)</i></p>
PARTIE INTIMÉE	AVOCATS
<p>AIRPORT AUTHORITY OF INDIA</p>	<p>Mtre WILLIAM BROCK Mtre COREY OMER</p> <p>Mtre AMÉLIE LEHOULLIER Mtre ÉLOISE NOISEUX Par visioconférence</p> <p><i>(Davies Ward Phillips & Vineberg)</i></p>

PARTIES MISES EN CAUSE	AVOCATS
AIR INDIA LIMITED	Mtre PATRICK OUELLET Mtre IOANA JURCA Par visioconférence Mtre MARC-ANTOINE CÔTÉ (<i>Woods</i>)
INTERNATIONAL AIR TRANSPORT ASSOCIATION	Mtre MARTIN POULIN Mtre ANTHONY RUDMAN Mtre CLAUDE MORENCY Par visioconférence (<i>Dentons Canada</i>)
REPUBLIC OF INDIA	ABSENT ET NON REPRÉSENTÉ

DESCRIPTION : **Requête pour permission d'appeler d'un jugement rendu en cours d'instance** (Articles 30(7) et 357 C.p.c.).
Requête en suspension de l'exécution provisoire et cautionnement (Article 661 C.p.c.).

Greffier-audencier : René Gutknecht	Salle : RC-18
-------------------------------------	---------------

AUDITION

8 h 59 Début de l'audience. Identification du dossier et des avocats.

9 h 04 Échange entre la juge et les avocats.

Demande verbale de remise par Me Brock.

9 h 14 Argumentation de Me Brock.

9 h 23 Argumentation de Me Ouellet.

9 h 27 Argumentation de Me Piché-Messier.

9 h 35 Réplique de Me Brock.

9 h 37 Argumentation de Me Omer.

9 h 39 Me Brock poursuit sa réplique.

9 h 44 Argumentation de Me Poulin.

9 h 46 Échange entre la juge et Me Piché-Messier.

9 h 50 Échange entre la juge et Me Brock.

9 h 53 Échange entre la juge et Me Piché-Messier.

9 h 56 Échange entre la juge et Me Brock.

9 h 57 Suspension de l'audience.

10 h 11 Reprise de l'audience.

10 h 12 **PAR LA JUGE** : Jugement – voir page 4.

10 h 15 Fin de l'audience

René Gutknecht, Greffier-audiencier

JUGEMENT

- [1] **CONSIDÉRANT** les représentations des parties, la soussignée :
- [2] **ACCUEILLE** la requête verbale de remise formulée par Airport Authority of India;
- [3] **REMET** les requêtes pour permission d'appeler et pour suspension de l'exécution provisoire et cautionnement au **mercredi, 2 mars 2022, à 9 h 30**, en salle **RC-18**.

CHRISTINE BAUDOUIN, J.C.A.